



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
19 décembre 2002
Français
Original: anglais

Première session ordinaire de 2003

20-24 janvier 2003, New York

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP

Fonds des Nations Unies pour la population

Rapport au Conseil économique et social*

Rapport de la Directrice exécutive

Le présent rapport a été établi conformément au modèle convenu par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour les rapports traitant de questions d'intérêt commun figurant sur un liste dressée par voie de consultations entre les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD). Parmi les principales de ces questions on peut citer : la mise en oeuvre des réformes proposées par le Secrétaire général et des dispositions relatives à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement, et le suivi des conférences internationales et des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

* La soumission du présent rapport a été retardée parce qu'il a fallu réunir et analyser des données très récentes afin de présenter au Conseil d'administration l'information la plus à jour possible.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mise en oeuvre des réformes proposées par le Secrétaire général et des dispositions relatives à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement.	3
A. Financement des activités opérationnelles de développement.	3
B. Renforcement des capacités	4
C. Bilan commun de pays et plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.	5
D. Contrôle et évaluation	5
E. Simplification et harmonisation des règles et procédures	7
F. Systèmes des coordonnateurs résidents	7
G. Aide humanitaire	8
H. Parité des sexes	10
I. Technologies de l'information	12
J. Coopération avec la Banque mondiale.	12
II. Suivi des conférences internationales et des objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire	13
III. Recommandation	14

I. Mise en oeuvre des réformes proposées par le Secrétaire général et des dispositions relatives à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement

A. Financement des activités opérationnelles de développement

1. En 2001, la situation des ressources ordinaires du FNUAP s'est améliorée pour la deuxième année consécutive, ces ressources passant de 260,7 millions en 2000 à 264,7 millions en 2001, soit une augmentation un peu supérieure à 1,5 %. Cette légère augmentation est à porter au crédit d'un certain nombre de grands donateurs, et notamment du Danemark, des États-Unis, de la Finlande, de l'Irlande, du Japon, de la Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de la Suède et de la Suisse.

2. Il convient également de noter que le cercle des donateurs du FNUAP s'est élargi et a atteint un objectif fixé à 120 donateurs pour 2001. Il s'agit là d'une conséquence directe de la décision 98/24 du Conseil d'administration, par laquelle le Conseil reconnaissait qu'une dépendance excessive vis-à-vis d'un nombre limité de donateurs présentait des risques pour la viabilité financière à long terme du FNUAP. Cet élargissement du cercle des donateurs illustre à la fois le soutien dont le Fonds jouit de la part des pays de son programme et l'emprise croissante de l'idée selon laquelle la mobilisation des ressources est une responsabilité commune du Fonds et de tous ses membres.

3. Dans le cadre de son plan de financement pluriannuel, le FNUAP s'est efforcé d'obtenir des promesses de contribution portant sur plusieurs années afin que le niveau de ses ressources soit à la fois plus stable et plus facile à prévoir. Or si un certain nombre des grands donateurs ont pu s'engager sur plusieurs années – ce dont le Fonds leur est reconnaissant –, la plupart n'ont pas été en mesure de le faire. Il n'y a eu que 27 promesses de contribution pluriannuelles en 2001.

4. En 2001 encore, les « autres ressources » ont progressé à nouveau pour atteindre le chiffre sans précédent de 127 millions de dollars. Ce chiffre inclut de grosses contributions des Pays-Bas et du Royaume-Uni pour l'acquisition de contraceptifs. Le Canada, l'Union européenne, la Norvège et la Suisse ont eux aussi versé d'importantes contributions. Ces dernières années ont vu se renforcer la tendance à l'augmentation des autres ressources. Le FNUAP ne prévoit cependant pas que celles-ci, et notamment les fonds d'affectation spéciale et le cofinancement, atteindront un niveau aussi élevé en 2002.

5. En 2002 et 2003, les objectifs de mobilisation de ressources du FNUAP seront axés sur un accroissement des ressources de base afin de pouvoir faire face aux besoins croissants des programmes, y compris pour la prévention du virus de l'immunodéficience humaine (VIH). Le Fonds est résolu à renforcer ses partenariats avec tous les donateurs, et en particulier avec les grands donateurs du deuxième cercle, afin d'accroître la part de ces derniers dans ses ressources de base et d'obtenir autant d'engagements pluriannuels que possible. Le FNUAP renforcera aussi ses partenariats avec les fondations et le secteur privé afin d'élargir encore plus le cercle de ses bailleurs.

B. Renforcement des capacités

6. Le renforcement des capacités nationales figure au nombre des « principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement » (CIDP+5). Il constitue aussi l'une des principales stratégies de la démarche axée sur les résultats formulée par le Fonds dans le cadre de son plan de financement pluriannuel et qui définit les façons dont le Fonds est censé utiliser ses ressources pour obtenir des résultats. En 2002, le renforcement des capacités nationales a continué de représenter une dimension essentielle de la programmation du FNUAP dans tous ses domaines d'activité, qu'il s'agisse d'aider les gouvernements à formuler des politiques au plus haut niveau ou de former du personnel médical en vue de dispenser des services médicaux dans des centres de soins de santé primaires.

7. Dans toutes les régions, les bureaux de pays du FNUAP ont fait du renforcement des capacités nationales une question prioritaire à laquelle ils ont consacré la part la plus importante de leurs ressources. C'est tout particulièrement le cas en Afrique et dans les pays prioritaires de la catégorie A, où il importe au plus haut point de se concentrer sur le renforcement des capacités nationales. Or, dans ces pays les besoins sont souvent si criants qu'il est difficile d'y faire face. Cela n'empêche pas que certains de ces besoins dans les domaines de la population et du développement doivent être satisfaits d'urgence. Il s'agit notamment d'acquérir une meilleure connaissance des questions de santé génésique, des questions démographiques et de la condition féminine; d'améliorer les compétences en matière de formulation, de suivi, d'évaluation et d'analyse de programmes; de renforcer la collecte, l'analyse et la diffusion des données; et d'améliorer la gestion et la coordination des programmes.

8. Le FNUAP appliquera par ailleurs à ses bureaux de pays une typologie organisationnelle fondée sur une analyse qualitative et des indicateurs stratégiques. Cela lui permettra de mettre au point un processus transparent et systématique de planification et de mise en harmonie des compétences et autres connaissances du personnel avec la charge de travail des bureaux. L'objectif global ainsi visé est de renforcer les moyens d'intervention des bureaux de pays du FNUAP et de disposer sur le terrain de personnels dynamisés, concentrés et plus efficaces.

9. Cette typologie vise à faire une utilisation optimale du personnel national en lui attribuant un rôle de premier plan dans la programmation ainsi que dans la gestion et l'administration. Elle renforcera la capacité des pays à gérer des bureaux sur le terrain et elle aboutira à une professionnalisation et à une stabilité plus grandes de la présence du FNUAP sur le terrain. Elle permettra aussi au personnel de terrain de mieux gérer et contrôler la part toujours croissante des ressources du programme fournie par les fonds extrabudgétaires et les accords de cofinancement. Il faudra pour cela consentir des investissements considérables dans la formation et le perfectionnement du personnel, mais le Fonds est convaincu que ces investissements produiront d'importants bénéfices du point de vue de l'exécution et de la gestion des programmes.

C. Bilan commun de pays et plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

10. En 2002, le Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) a intensifié les efforts qu'il déploie en vue d'intégrer la programmation par pays et les activités de sensibilisation dans le processus d'élaboration du bilan commun de pays et du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Suite à l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 56/201 sur l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, le groupe de la programmation du GNUD a constitué un groupe de travail présidé par le PNUD et dont le FNUAP occupe la vice-présidence, et l'a chargé de réviser les directives de 1999 applicables au bilan commun de pays et au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

11. Le groupe a été prié de mettre ces directives en conformité avec un certain nombre d'éléments nouveaux, notamment la Déclaration du Millénaire, les objectifs de développement du Millénaire et le lien entre bilans communs de pays et plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement d'une part et processus et cadres nationaux de planification (tels que les stratégies de réduction de la pauvreté, et notamment les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté) d'autre part. Les directives ainsi révisées devront tenir compte des enseignements des trois dernières années et des recommandations qui ont fait suite à l'évaluation externe des processus de bilan commun de pays et de plan-cadre pour l'aide au développement effectuée en 2001. Les guides qui comprennent ces directives révisées ont été publiés en mai 2002 et mis à l'essai initialement dans les six pays suivants : Bénin, Équateur, Kenya, Madagascar, Niger et Pakistan. Un dispositif d'appui et d'assurance-qualité a été mis au point afin que les bilans communs de pays et les plans-cadres respectent des normes élevées de qualité et facilitent une programmation par pays axée sur les résultats. Tant les guides que le dispositif d'appui et d'assurance-qualité seront revus en 2003.

12. Pour que les bilans communs de pays et les plans-cadres soient de qualité vraiment supérieure, il faut relever un certain nombre de défis, dont les plus importants sont les suivants : obtenir que les gouvernements s'investissent plus et s'approprient à la fois le processus et les résultats; réduire au minimum les coûts de transaction pour tous les partenaires; et intégrer le processus de bilan commun de pays/plan-cadre pour le développement dans les processus de planification nationale. Par ailleurs, les fonctions d'appui au processus de bilan commun de pays/plan-cadre ont été progressivement transférées du siège aux bureaux régionaux (techniques) afin de garantir que les différents projets et programmes de pays dérivent effectivement du plan-cadre et soient directement liés aux autres processus de planification nationale.

D. Contrôle et évaluation

13. En 2001, le FNUAP a continué de déployer des efforts concertés en vue de renforcer sa capacité institutionnelle à pratiquer le contrôle et l'évaluation axés sur les résultats. De nouveaux modèles de programmation axée sur les résultats et d'établissement de rapports sur les programmes ont été mis au point en consultation avec un nombre restreint de bureaux de pays et d'équipes d'appui aux pays et

distribués au personnel. Ils ont également été affichés sur le site Intranet du FNUAP. On a de même mis au point un plan de gestion de programmes qui devait être revu en 2002. L'examen lancé en 2000 des directives de contrôle et d'évaluation figurant dans le guide de la programmation a servi de point de départ à un groupe interdivisionnel créé en 2001 pour réviser et actualiser ces directives. Dans ce cadre, un sous-groupe chargé du contrôle, de l'établissement des rapports et de l'évaluation a corrigé un certain nombre de problèmes et comblé quelques lacunes.

14. À sa troisième réunion annuelle, le Réseau d'évaluation du FNUAP a examiné les progrès accomplis et adopté son plan de travail pour 2001. Le Réseau a utilement contribué à inscrire le contrôle et l'évaluation axés sur les résultats dans la pratique du personnel du FNUAP et des équipes d'appui aux pays et à leur faire partager une interprétation commune de la gestion axée sur les résultats. L'une des principales réalisations du Réseau est la trousse de contrôle et d'évaluation du directeur de programme que l'on peut consulter sur les sites Web et Intranet du FNUAP. Cette trousse contient déjà 10 outils d'évaluation et de contrôle, et trois autres sont en cours d'élaboration. Ces outils existent aussi en version française et espagnole. Le personnel des bureaux de pays a confirmé l'utilité et l'accessibilité de cette trousse.

15. Dans le cadre des efforts qu'il déploie pour étendre la gestion axée sur les résultats à l'ensemble de ses activités, le Fonds a organisé une quatrième série d'ateliers régionaux de gestion de programmes à l'intention du personnel des bureaux de pays et des conseillers des équipes d'appui aux pays. Les modules de formation de ces ateliers ont été traduits en français et en espagnol et affichés sur le site Web. Les ateliers ont permis de mieux faire comprendre les principes et les conditions d'application de la gestion axée sur les résultats à l'administration de bureaux de pays et de programmes et de faire la réclame du contrôle et de l'évaluation.

16. Dans leurs contacts avec les bureaux de pays et les organismes nationaux de contrepartie, les équipes d'appui aux pays ont elles aussi fait la réclame de la gestion axée sur les résultats et se sont efforcés d'améliorer les compétences du personnel des bureaux de pays en contrôle et évaluation. Elles ont fourni une aide sur place et organisé de nombreux ateliers pour expliquer l'importance du contrôle et de l'évaluation et pour aider les bureaux de pays à axer leur gestion sur les résultats. Elles ont notamment insisté sur l'utilité du cadre logique comme outil de gestion de programme et sur l'importance de définir et de sélectionner des indicateurs fiables d'exécution des programmes aussi bien pour les programmes en cours que pour les programmes nouveaux. Toujours dans le cadre de cette formation, les conseillers des équipes d'appui aux pays ont souligné que c'est dès le début d'un cycle de programmation qu'il faut prévoir les activités de contrôle et d'évaluation nécessaires ainsi que les moyens financiers et humains correspondants.

17. Bien que des progrès aient été faits pour doter le FNUAP des moyens institutionnels nécessaires et pour encourager une culture du contrôle et de l'évaluation, un certain nombre d'obstacles restent à surmonter. En effet, si le cadre logique est mieux accepté aujourd'hui qu'en 2000, son utilisation réelle en tant qu'instrument de contrôle et d'évaluation reste limitée. Faute de données faciles d'accès, sûres, complètes et actuelles, il est difficile de trouver des indicateurs objectifs et vérifiables, ce qui, à son tour, empêche d'analyser les progrès accomplis et de déterminer les résultats finaux. De surcroît, dans certains pays le taux élevé de

rotation des personnels de projet impose un effort permanent de formation et de recyclage.

E. Simplification et harmonisation des règles et procédures

18. Suite à l'adoption de la résolution 56/201 de l'Assemblée générale et, plus récemment, à la deuxième vague de réformes lancée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Comité exécutif du GNUM a entrepris une campagne de simplification et d'harmonisation d'une ampleur sans précédent. Il a créé une équipe chargée d'étudier les moyens de procéder d'ici à 2004 à une harmonisation complète dans les cinq domaines visés par la résolution 56/201 : décentralisation et délégation de pouvoirs; réglementation financière; exécution des programmes, y compris le contrôle et les rapports; et recrutement, formation et rémunération du personnel national des projets.

19. À l'issue des travaux effectués par les différentes équipes du GNUM et des consultations menées avec les bureaux de pays, le Comité exécutif du GNUM a présenté à la session de fond de 2002 du Conseil économique et social un programme de travail conduisant jusqu'en 2004 qui a été approuvé par les États Membres. En consultation avec les bureaux de pays, le Comité exécutif du GNUM a aussi élaboré des mesures qui permettront d'améliorer la préparation et l'autorisation des programmes ainsi que leur exécution, leur contrôle et leur évaluation une fois que le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement a été adopté, tout en privilégiant la souplesse et en contribuant au renforcement des capacités nationales.

20. Ces recommandations seront appliquées par étape à partir de 2003. Le Comité exécutif du GNUM continuera à chercher les moyens de réduire l'incohérence et la complexité des règles et procédures des organismes des Nations Unies afin de réduire au minimum les coûts de transaction et d'accroître l'impact et l'efficacité de l'appui fourni par les Nations Unies aux pays concernés.

F. Système des coordonnateurs résidents

21. Le FNUAP a continué de s'investir activement dans le renforcement du système des coordonnateurs résidents. Cet investissement s'est manifesté par sa participation au groupe de travail sur les coordonnateurs résidents et au Groupe consultatif interinstitutions, lequel est chargé d'évaluer et de proposer à l'Administrateur du PNUD des candidats aux postes de coordonnateur résident.

22. Pour renforcer le système des coordonnateurs résidents, le FNUAP a apporté son appui au nouveau système de notation par évaluation tous azimuts (ou à 180 degrés) des coordonnateurs résidents et des équipes de pays. Dix équipes, qui incluaient neuf membres du personnel du FNUAP, ont été ainsi notées dans le cadre d'un projet pilote en juin 2002. Parmi ces équipes figuraient celles du Cambodge, du Congo, de l'Iran, de la Jamaïque, du Liban, du Malawi, de Maurice, de Timor-Leste et de la Turquie. Ce projet pilote a révélé que tout le monde n'a pas la même interprétation de la notion d'équipe de pays et que certaines équipes ont tenté de se faire représenter par des membres du personnel qui n'étaient ni représentant et ni représentant adjoint. Le GNUM se prononcera prochainement sur l'avenir qu'il entend réserver à ce genre d'exercice.

23. En ce qui concerne le réseau des centres d'évaluation des coordonnateurs résidents, 131 candidats ont maintenant été évalués dans les 15 centres gérés par la société SHL à qui a été confiée cette mission. En 2002, un candidat du FNUAP est passé par ce processus d'évaluation et a reçu une note favorable. Sur les 126 coordonnateurs résidents actuels, 33 (26 %) sont des femmes et 5 viennent d'autres organismes que le PNUD. Il n'y a pour le moment aucun coordonnateur résident qui appartienne au FNUAP. La répartition des postes entre les différents organismes du système des Nations Unies reste un sujet de préoccupation, tout comme l'étranglement du vivier de candidats par rapport au nombre de postes vacants. Les efforts se poursuivent en vue d'augmenter le nombre des femmes parmi les candidats. Le PNUD et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ont présenté au processus d'évaluation des femmes extérieures au système des Nations Unies.

24. La gestion et le niveau d'activité des centres d'évaluation des coordonnateurs résidents ont certes continué de s'améliorer, mais des progrès restent à faire dans certains domaines. Il faudrait ainsi pouvoir mieux mesurer l'aptitude à la coordination des coordonnateurs résidents. Il conviendrait peut-être de mettre au point une épreuve claire et spécialisée qui permettrait de mesurer cette compétence essentielle sans toucher pour autant aux 14 autres domaines de compétence.

G. Aide humanitaire

25. Le FNUAP est devenu un acteur important des opérations de secours et d'urgence grâce aux succès de ses partenariats avec des organismes comme le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, la Fédération internationale pour le planning familial, l'Organisation internationale des migrations, l'Organisation mondiale de la santé, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Comité international de secours et divers membres du Consortium pour la santé génésique des réfugiées.

26. Depuis la création du Groupe de travail interorganisations sur la santé génésique des réfugiées au milieu des années 90, le FNUAP a coordonné la mise au point de l'«ensemble minimal de services initiaux» pour les situations d'urgence ainsi que la rédaction et l'actualisation périodique d'un manuel pratique interorganisations sur la santé génésique des réfugiées, avec la participation active de ses partenaires du système des Nations Unies et de diverses organisations non gouvernementales. Depuis 1997, le Fonds participe activement aux appels globaux interinstitutions des Nations Unies, et il s'est associé à 14 appels de ce genre en 2002. Le FNUAP a également déployé des efforts systématiques pour renforcer sa capacité d'intervention et répondre avec une plus grande efficacité aux besoins humanitaires dans les situations d'urgence.

27. Depuis qu'il est devenu membre du Comité permanent interorganisations pour les affaires humanitaires, le FNUAP a participé à plusieurs groupes de travail à l'échelon mondial. Il a noué des partenariats étroits avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et le Département des opérations de maintien de la paix, et il s'est fortement investi dans la lutte contre le sida dans un contexte de conflit armé. Sur le terrain, le FNUAP participe aux dispositifs de protection civile (planification en cas d'urgence et préparation aux catastrophes) mis en place par les équipes de pays.

28. Le FNUAP continue d'intervenir dans des situations d'urgence en fournissant des secours humanitaires et en appuyant les efforts de développement déployés par les autorités locales et la société civile. Il fournit des services sanitaires essentiels, notamment en matière de santé génésique, de planification familiale, de traitement des maladies transmissibles sexuellement (MTS) et de prévention du VIH/sida, en distribuant aux hôpitaux, aux dispensaires et aux cliniques mobiles des médicaments et des produits essentiels, des équipements pour lesquels il existe des besoins urgents, du matériel et des produits pharmaceutiques. Le Fonds appuie aussi la remise en état de dispensaires endommagés et assure la formation de prestataires de services et de travailleurs sociaux.

29. Le FNUAP offre également un appui pour le traitement, la réadaptation et l'accompagnement psychologique des femmes traumatisées et de leur famille dans les camps de réfugiés et les zones touchées pour les conflits, sous la forme de projets axés sur les besoins des femmes et des filles dans les situations de conflit et post-confliktuelles. Les programmes auxquels le FNUAP apporte son concours accordent une importance centrale à la situation économique des femmes et de leur famille, à la création d'activités productrices de revenus et à l'accès aux services essentiels.

30. Face à la violence sexuelle et à la violence contre les femmes dans les situations de conflit et afin de mieux prévenir le VIH/sida, le FNUAP a mis en oeuvre une stratégie en six points : prévention du VIH/sida dans l'armée, la police, les centres de démobilisation et les forces de maintien de la paix; création de stocks de sang non contaminé; prévention du VIH/sida et des MTS et promotion de l'hygiène parmi les femmes vulnérables dans les situations de crises; prévention du VIH/sida chez les adolescents réfugiés et déplacés; et renforcement des capacités des organisations non gouvernementales locales.

31. Cette stratégie a commencé à être appliquée en 2002 en République démocratique du Congo et en Sierra Leone, en coopération avec le Département des opérations de maintien de la paix et ONUSIDA. Le FNUAP coopère aussi directement avec certaines forces de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique, et notamment la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo et la Mission d'assistance des Nations Unies en Sierra Leone. De surcroît, le FNUAP collabore à des programmes nationaux de démobilisation au Burundi, en République démocratique du Congo et au Rwanda, et il appuie la réinsertion d'ex-combattants adolescents dans les communautés locales par le biais de programmes éducatifs et de formation à la vie pratique. Le Fonds participe également à un certain nombre de programmes menés en conjonction avec la police et les armées en Europe centrale et orientale et en Asie du Sud-Est, dans le cadre desquels il appuie des projets éducatifs et encourage la tolérance, la parité des sexes et la prévention du VIH/sida.

32. Les programmes du FNUAP continuent de soutenir la réinsertion sociale des victimes de la guerre et de la violence, et notamment des jeunes ex-combattants et des femmes sans ressources. Dans ce contexte, le FNUAP soutient des services de consultation psychologique et sociale; met en place des services sanitaires de base dans des centres d'accueil thérapeutiques; et appuie des formes d'apprentissage et d'enseignement technique qui créent des perspectives d'emploi pour leurs bénéficiaires.

33. Le FNUAP s'efforce de mieux faire comprendre l'impact dévastateur des conflits armés sur les femmes et les filles. Il a ainsi apporté son concours à une série de réunions internationales et d'ateliers de formation organisés à l'intention de représentants des administrations et de membres de la société civile. Pour faciliter la consolidation de la paix, le FNUAP participe, avec l'United States Institute of Peace, à un certain nombre d'activités de formation et d'appui en Afrique orientale. Il soutient également les activités de recherche et de collecte de données permettant de documenter des cas de violence et leurs conséquences médicales, ainsi que des programmes de réduction de la violence.

34. Le FNUAP continue de renforcer sa propre capacité d'intervention dans les situations d'urgence en mettant au point des dispositifs et des procédures qui lui permettront de faire reconnaître que les besoins en matière de santé génésique constituent une priorité et doivent être pleinement intégrés aux interventions humanitaires. Il a aidé à dispenser une formation au personnel humanitaire de certaines institutions nationales et internationales qui gèrent des programmes visant les femmes et des programmes de santé publique. Il a ainsi apporté son concours financier et technique à l'exécution des programmes de formation nécessaires, en partenariat avec les membres du Consortium pour la santé génésique des réfugiés (Reproductive Health for Refugees Consortium).

H. Parité des sexes

35. En 2002, fidèle à sa volonté d'incorporer la parité des sexes, les droits de l'homme et la culture dans ses programmes, le FNUAP a créé un Service de la culture, de la parité des sexes et des droits de l'homme au sein de sa Division de l'appui technique.

36. Cet effort d'intégration de la perspective féminine a notamment visé à renforcer la démarche axée sur les droits de l'homme dans laquelle le Fonds inscrit désormais ses activités. La parité des sexes, l'équité et l'autonomisation des femmes sont au coeur du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). Les partenaires du FNUAP l'ont invité à montrer l'exemple en veillant à ce que les droits de l'homme, y compris ceux des femmes, jouent un rôle de premier plan dans la mise en oeuvre du Programme d'action. En réponse à cette invitation, le FNUAP a mis sur pied un groupe de réflexion chargé d'examiner la façon dont les droits de l'homme, et notamment les droits génésiques, sont intégrés dans ses différents domaines de programmation. Ce groupe de réflexion a également été chargé d'imaginer un dispositif conceptuel et opérationnel qui fasse le lien entre droits de l'homme, hygiène sexuelle, santé génésique, population, parité des sexes et équité entre les sexes afin d'assurer la cohérence de la stratégie de programmation du FNUAP.

37. L'adoption d'une démarche sensible aux facteurs culturels et axée sur les droits a été une autre priorité du Fonds. En janvier 2002, une enquête interne menée sous forme de consultation a passé en revue les facteurs et contraintes culturelles qui affectent l'exécution des programmes et élaboré une feuille de route pour l'avenir. Suite à cette consultation, le FNUAP a lancé un plan de renforcement et d'institutionnalisation de la perspective culturelle dans ses activités. Ce plan doit lui permettre d'identifier et de se réclamer de valeurs culturelles qui favorisent les droits de l'homme, la parité des sexes, et l'équité entre les sexes et qui améliorent la

qualité de vie des populations. Le Fonds a ainsi élaboré un cadre théorique dont les principaux éléments ont servi de base à un projet d'institutionnalisation de la perspective culturelle dans sa programmation.

38. Le FNUAP a également intégré la perspective féminine dans les activités qu'il mène en réponse à des crises humanitaires. Ainsi, en novembre 2002, il a organisé un atelier de formation sur le renforcement des capacités des ONG dans des pays émergeant d'un conflit. Pour ce qui est de pays particuliers, le FNUAP s'est employé à faire intégrer la perspective féminine dans la reconstruction de l'Afghanistan et il assure la coordination des actions de santé génésique dans ce pays. Ses activités en Afghanistan sont axées sur la prestation des services sanitaires de base, pour lesquels les besoins sont urgents. La pénurie de services sanitaires et les obstacles que les Afghanes doivent surmonter en tant que femmes pour avoir accès aux rares services disponibles sont une source majeure de difficulté.

39. Le FNUAP appuie les efforts déployés par l'ONU et ses partenaires pour lutter contre la traite des femmes et des filles. En octobre 2002, il a organisé sur cette question une réunion à laquelle ont participé, outre ses représentants et son propre personnel sur le terrain, des représentants des Nations Unies et de donateurs bilatéraux. Cette réunion a débouché sur une meilleure compréhension du phénomène et sur l'élaboration d'un cadre théorique en vue d'une action future. Le FNUAP appuie aussi des initiatives prises au niveau des pays, et notamment une initiative commune des Nations Unies contre la traite au Népal.

40. Le FNUAP a révisé ses directives pour l'intégration de la perspective féminine dans les programmes de population et de développement. Il a également établi une note d'orientation sur l'application pratique de ces directives. Il met actuellement à l'essai un guide pratique intitulé *Comment aborder en pratique la violence liée au sexe : Guide programmatique à l'intention des praticiens et gestionnaires de santé*.

41. Le FNUAP souhaite depuis longtemps faire le lien entre les questions relatives à la santé génésique des femmes et la question de leur pouvoir économique. En 2002, il a participé et apporté un appui au Sommet du microcrédit + 5, et notamment à un groupe de discussion sur l'intégration du microcrédit et de l'éducation en survie de l'enfant, en santé génésique et en prévention du VIH/sida. Le FNUAP a aussi commandé un document de réflexion sur le microfinancement et la santé génésique, dans la perspective d'un examen futur de ses activités en faveur de l'autonomisation économique des femmes et de la santé génésique.

42. Le FNUAP a participé activement aux initiatives interorganisations des Nations Unies qui visent à mettre en oeuvre le Programme d'action de la CIPD et le Programme d'action de Beijing. Il a continué de présider, avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), le Groupe d'étude interorganisations sur les femmes et le VIH/sida. Il est membre actif d'un certain nombre d'autres groupes de réflexion et de travail, notamment ceux sur la paix et la sécurité, le financement du développement et l'initiative pour l'éducation des filles.

43. L'engagement du FNUAP à intégrer la perspective féminine à tous les niveaux de son administration se manifeste dans sa propre pratique. Près de 47 % des postes d'administrateur du Fonds sont en effet occupés par des femmes. Qui plus est, 8 des 14 membres de son Comité exécutif sont des femmes, ainsi que deux des trois membres de l'équipe de direction, dont la directrice exécutive et la directrice exécutive adjointe (gestion).

I. Technologies de l'information

44. Le 29 avril 2002, le FNUAP et la Development Gateway Foundation ont lancé un projet Internet axé sur les questions de population et de santé génésique sous la forme d'un portail population/santé génésique. Le Fonds est le premier organisme des Nations Unies avoir pris l'Initiative de créer un site Web spécialisé dans le cadre du réseau « Development Gateway ». Ce portail, dont l'adresse est <<http://www.developmentgateway.org/pop>>, a bénéficié de la collaboration de 20 organisations partenaires et donne accès à une base de données collective sur les questions de population dans laquelle on peut trouver des informations sur les questions de population, des données, des publications, des rapports de recherche et des projets. Il a pour objectif de sensibiliser le grand public, tant au sein de la communauté du développement qu'à l'extérieur, aux questions de population et de favoriser l'émergence de formules originales de mise en commun des connaissances parmi les organisations spécialisées qui travaillent sur le terrain.

45. Dès ses cinq premiers mois d'existence, le portail du secteur population/santé reproductive s'est placé au deuxième rang des portails du site pour le nombre de consultations. En octobre 2002, il comptait déjà 1 100 membres, dont plus de 260 étaient des ONG et plus de 61 % venaient de pays en développement. L'Afrique subsaharienne se classe au deuxième rang, après l'Amérique du Nord, pour ce qui est du nombre des membres.

J. Coopération avec la Banque mondiale

46. En 2002, la coopération entre le FNUAP et la Banque mondiale a continué de se resserrer. Plusieurs réunions et séminaires ont été organisés tant au niveau des pays qu'au niveau des sièges, et des accords ont été conclus entre le Fonds et la Banque en vue d'élargir le champ de leur collaboration et d'étendre à la planification, aux politiques et aux activités de mobilisation les interventions communes qu'elles mènent déjà au niveau des programmes et de l'exécution.

47. En octobre 2002, la Directrice exécutive du FNUAP s'est rendue à la Banque mondiale où elle a prononcé la conférence du Programme présidentiel de personnalités invitées. Cette visite, à laquelle étaient associés des hauts fonctionnaires du FNUAP, visait à encourager une collaboration et des liens plus étroits entre la Banque et le Fonds tant sur le plan mondial que sur le plan local. Un accord a été conclu en vue de formuler pour le mois de janvier 2003 au plus tard un plan d'action visant à renforcer la collaboration entre les deux organisations, notamment en modélisant les liens existant entre les paramètres démographiques (tels que la croissance, la structure et la répartition de la population) et le développement durable et en renforçant l'appui fourni par le FNUAP aux pays en développement sous la forme de documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP) et autres outils.

48. Le FNUAP et la Banque mondiale ont également resserré leur collaboration dans le domaine de la santé génésique, de la parité des sexes et de la culture, en partageant leurs expériences, les enseignements qu'ils ont tirés de ces expériences, leurs travaux de recherche et leurs publications; en adoptant les mêmes indicateurs; en mettant au point des modules de formation à l'intégration de la perspective féminine; en participant à des groupes de travail thématiques; et en faisant mieux

connaître les documents stratégiques de réduction de la pauvreté et autres outils de formulation des politiques et de programmation.

49. Comme en 2001, le FNUAP et l'Institut de la Banque mondiale ont organisé ensemble à Turin (Italie), à l'intention du personnel du Siège et de terrain du FNUAP, un atelier sur la population, la santé génésique et la réforme du secteur sanitaire. Cet atelier visait à mieux faire connaître aux participants des outils importants sur le plan des politiques tels que les réformes sectorielles, les DSRP et les approches sectorielles. Le Fonds a aussi participé à un atelier de haut niveau visant à mobiliser le soutien de ses partenaires à l'Initiative de la Banque mondiale en faveur des pays à faible revenu en difficulté.

II. Suivi des conférences internationales et des objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire

50. Le FNUAP participe activement aux efforts tendant à rendre plus efficace l'aide publique au développement, ce qui contribuerait de façon substantielle à accroître le rôle de cette aide dans le financement du développement. Outre son action au sein du GNUM en faveur d'une simplification et d'une harmonisation des règles et procédures en vigueur, le Fonds a pris la décision de participer plus activement aux approches sectorielles, ce qui va dans le sens de l'appel du Consensus de Monterrey à orienter une partie de l'aide vers des mécanismes de soutien budgétaire.

51. Le FNUAP joue un rôle majeur dans le soutien accordé aux pays pour qu'ils puissent réaliser les objectifs de la CIPD et appliquer les grandes décisions de la Conférence d'examen de la CIPD+5 qui s'est tenue en 1999. Les priorités que s'est fixées le Fonds pour 2002 en sont la meilleure illustration. Ces priorités sous-tendent en effet les plans de travail annuels de tous les bureaux du FNUAP et de tout son personnel. L'une de ces priorités – à savoir l'intégration de la perspective féminine dans les questions de population et de développement – est directement liée au Consensus de Monterrey, qui fait de la promotion de la femme un critère essentiel dans la prise de décisions concernant le financement du développement.

52. En appuyant le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), auquel le Consensus de Monterrey se réfère comme « cadre de développement mis en place à l'échelle régionale », le FNUAP concentre encore plus son action sur l'Afrique, continent dont le Consensus reconnaît qu'il constitue un cas particulier. Le FNUAP a soumis des contributions à la formulation des sept domaines thématiques du NEPAD et animé le groupe de travail sur la population et l'emploi. Il participe maintenant activement aux travaux des groupes thématiques récemment mis sur pied pour appuyer le NEPAD.

53. Par le truchement du Conseil des chefs de secrétariat, le FNUAP apporte son concours à la formulation de stratégies globales des Nations Unies dans les domaines visés par le Sommet mondial sur le développement durable : eau, énergie, santé, agriculture et biodiversité. Étant donné les liens étroits qui existent entre l'assainissement, d'une part, et les objectifs en matière de santé énoncés dans la Déclaration du Millénaire, les interactions envisagées visent notamment à faire en sorte que les rapports rédigés au niveau des pays, comme par exemple les rapports sur la réalisation des objectifs de développement du Millénaire, évoquent

systématiquement l'objectif qui consiste à réduire de moitié la part de la population qui n'a pas accès à des installations d'assainissement. Afin de renforcer le soutien qu'il accorde aux politiques nationales de développement durable dans le contexte des objectifs de développement du Millénaire, le Fonds a mis en place un certain nombre de dispositifs internes permettant d'établir des liens entre l'eau, la population, la condition féminine, la santé génésique et la pauvreté, ainsi qu'avec d'autres domaines thématiques.

54. Dans son rapport de 2002 sur *l'état de la population mondiale*, le Fonds s'est fait l'écho pour la première fois de travaux scientifiques selon lesquels l'action en faveur de la santé génésique favorise la croissance économique et réduit la pauvreté, appuyant en cela les grandes priorités du programme Action 21, du Programme d'action de la CPID, de la Déclaration du Millénaire, du Consensus de Monterrey et des conclusions du Sommet mondial sur le développement social.

55. Le FNUAP aide les pays en développement à mener des enquêtes sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme d'action de la CIPD et des Principales Mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la CIPD et à procéder aux mêmes enquêtes au niveau régional dans la perspective du dixième anniversaire de la CIPD. Les consultations menées par le Fonds en prévision de ce dixième anniversaire ont été mises à contribution pour renforcer la volonté de tous de mettre en oeuvre le Programme d'action et les Principales Mesures pour la poursuite de son application.

III. Recommandation

Le Conseil d'administration voudra peut-être :

- a) Prendre note du présent rapport;**
 - b) Décider de le transmettre au Conseil économique et social en même temps que les observations et conseils formulés par les délégations à la présente session.**
-